

## Contrat AMAP

### Modalités

Contrat	Type	<b>Partenariat solidaire</b> via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
	Objet	<b>Livraison de pains et brioches, certifiés issus de l'agriculture biologique</b>

Paysan boulanger	Exploitation	Alain Cerclé La Charrée 44440 Pannecé	Exploitant :u <b>Alain Cerclé</b> juanitaalain@aol.fr. 02-40-97-27-15
Consommateur	Groupe local	<b>AMAP de la Manu</b> place de la Manufacture 44000 NANTES	Site internet : <a href="http://amapdelamanu.free.fr">http://amapdelamanu.free.fr</a> Liste de discussion : <a href="mailto:amapdelamanu@ml.free.fr">amapdelamanu@ml.free.fr</a>
	Contact	Coordinateur : <b>Maëlle Villard</b> <b>Maelle.villard@gmail.com (06-89-65-25-01)</b>	

Calendrier	Période	<b>Saison Printemps 25 / été 25</b> <b>Pour les pains : contrat de 21 distributions du 9/04 au 27/09</b> <b>Pour les brioches, contrat de 10 distributions du 2/10 au 26/03</b>
	Dates de distribution	<b>Pains : première distribution le 9/04 jusqu'au 27/09 inclus</b> (21 distributions) <b>Brioches : 16/04-30/04-14/05-28/05-11/06-25/06-09/07-23/07-03/09 et 17/09.</b> (10 distributions.)  <b>Pas de distribution les 30/07 ; 06/08 ; 13/08 et 20/08</b>

Fonctionnement	Permanence	<b>Horaires (le mercredi) : 18 h00 – 19h30</b> <b>Présence au local de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 adhérent prévu sur le planning des permanences pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>aider au déchargement des marchandises et à l'installation du local (table, bâche, pains) à 18 h</b></li> <li>○ <b>assurer le lien avec le producteur ;</b></li> <li>○ <b>renseigner le classeur de la permanence (pointage des retraits, pains non distribués, observations...)</b> ;</li> <li>○ <b>laisser les pains non distribués aux permanenciers</b></li> <li>○ <b>Remettre en ordre le local (table, emballage, ménage) de 19 h 30 à 19h45</b></li> </ul> </li> </ul>
----------------	------------	---

## Engagements du producteur

Je, soussigné **Alain Cerclé**, paysan boulanger :

- m'engage à livrer chaque semaine les pains et quantités demandées
- m'engage à être présent aux distributions de temps en temps (une ou deux autres AMAP à livrer le même soir)
- m'engage à accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois pendant la saison ;
- adhère aux principes de la Charte des AMAP (ci-jointe).

## Engagements du consommateur

Je, soussigné (e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

- m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche ;
  - reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte du blé et accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai la juste part de la récolte de la saison ;
  - m'engage à venir prendre mon pain chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix (en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé) ;
  - confie un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter.
- **M'ENGAGE à ASSURER, AU MOINS, UNE PERMANENCE pour la distribution des pains et à assurer mon remplacement en cas d'empêchement de dernière minute ;**
  - adhère aux principes de la Charte des AMAP.

Tarifs des pains :

Type de pain	Poids	Prix / unité	NB	Coût / Unité	Total période
T 80	<b>500g</b>	2,80 €		58,80 €	
T 80	<b>1kg</b>	5,10 €		107,10 €	
T 110	<b>500g</b>	2,80 €		58,80 €	
T 110	<b>1kg</b>	5,10 €		107,10 €	
Moulé T 80	<b>700g</b>	3,70 €		77,70 €	
Changeant (noix, raisins, olives...)	<b>500g</b>	4,20 €		88,20 €	
Changeant (noix, raisins, olives...)	<b>1kg</b>	7,70 €		161,70 €	
Sésame	<b>500g</b>	3,90 €		81,90 €	
Sésame	<b>1kg</b>	7,10 €		149,10 €	
Graines	<b>500g</b>	4,20 €		88,20 €	
Graines	<b>1kg</b>	7,70 €		161,70 €	
Brioche	<b>500g</b>	5,80 €		58 €	
				<b>TOTAL</b>	

Je règle en libellant mon chèque (daté) à l'ordre de : Alain Cerclé

## Signatures

Fait à Nantes, le .....

Le producteur :	
-----------------	--

Le consommateur :	
-------------------	--